



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2006

Projet de classement dans le Domaine Public - impasse du Quéreux

Président :

Françoise BILLY

Présents :

Adjoints :

Gérard NEBAS, Gilles FRAPPIER, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Paul SAMOYAU, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT, Geneviève RIZZI.

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Valérie UZANU, Isabelle RONDEAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Madeleine CHAIGNEAU, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Alain GARCIA, Dominique GUIBERT, Marc THEBAULT, Elisabeth BEAUVAIS, Claudie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Françoise BILLY ;
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU ;
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Yannick TARDY ;
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE ;
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT ;
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS ;

Excusés :

Conseillers :

Joël RENOUX, Stéphane TRONEL, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2006

DELIBERATION D20060485

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Projet de classement dans le Domaine Public - impasse du
Quéreux**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les propriétaires de l'Impasse du Quéreux ont demandé l'incorporation de leur voie et de ses équipements dans le Domaine Public.

Les travaux de mise en conformité et de remise en état de cette voie et de ses équipements ont été estimés à 18 727,20 € sachant que les propriétaires participeront à hauteur de 25 % du montant des travaux précités soit une participation de 4 681,80 €. Ils prendront aussi à leur charge les frais liés à ce transfert de propriété (bornage, document d'arpentage, acte notarié...).

La part de la Ville de Niort est estimée à 14045,40 € (18 727,20 x 75 %).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention ci-annexée, avec le mandataire des riverains, et l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par les riverains ;
- de procéder, après incorporation dans le Domaine Privé de la Ville de l'emprise de la voie, à l'enquête publique réglementaire en vue de son classement dans le Domaine Public en application du décret n° 89631 du 4 septembre 1989.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER